

Particuliers

Diagnostic immobilier sur les bruits des aéroports

Vous souhaitez vendre ou mettre en location un bien immobilier proche d'un aéroport ? Vous devez réaliser un diagnostic **Bruit des aéroports** (ou état des nuisances sonores aériennes). Nous faisons le point sur la réglementation.

Qui doit réaliser le diagnostic Bruit des aéroports ?

Le diagnostic Bruit (ou état des nuisances sonores aériennes) est un document qui permet d'informer le futur acquéreur ou locataire d'un bien de l'existence de nuisances sonores aériennes.

En tant que propriétaire, vous devez réaliser **obligatoirement** un diagnostic Bruit pour toute **vente ou location** de votre bien immobilier **situé dans une zone dite d'exposition au bruit d'aéroport** .

Pour savoir si le bien immobilier est situé dans une zone dite **d'exposition au bruit des aéroports** .., vous devez consulter, en ligne, le plan d'exposition au bruit (PEB) :

- [Consulter les plans d'exposition au bruit \(PEB\) des aéroports \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R56370\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R56370)

Vous pouvez également contacter la mairie pour en avoir connaissance.

Où s'adresser ?

[Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/navigation/mairie\)](https://lannuaire.service-public.fr/navigation/mairie)

À savoir

vous pouvez bénéficier d'une [aide financière pour insonoriser votre logement si vous respectez certains critères \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1702\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1702)

Quels sont les biens concernés par le diagnostic Bruits des aéroports ?

Les biens concernés par le diagnostic Bruit des aéroports sont les suivants :

- Immeuble d'habitation (maison...) ou mixte (professionnel et habitation)
- Terrain constructible

Comment réaliser le diagnostic Bruit des aéroports ?

Vous devez remplir un formulaire :

- [État des nuisances sonores aériennes](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R56743) (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R56743)

Ce document comporte les informations suivantes :

- L'indication claire et précise de la zone de bruit
- L'adresse du service d'information en ligne permettant de consulter le plan d'exposition au bruit (PEB)
- La mention de la possibilité de consulter le plan d'exposition au bruit à la mairie de la commune où est situé l'immeuble

Ce document doit être :

- Intégré au [dossier de diagnostic technique \(DDT\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F10798) (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F10798) qui est annexé, selon le cas, à la promesse de vente (ou, à en son absence, à l'acte authentique de vente), au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti
- Ou annexé à l'acte authentique de vente et, s'il existe, au contrat préliminaire en cas de [vente en l'état futur d'achèvement](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2961) (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2961)

Quelles sont les sanctions possibles en cas de non-respect de l'obligation de fournir un diagnostic Bruit des aéroports ?

Des sanctions sont prévues à l'égard du propriétaire vendeur ou bailleur et du notaire.

Pour le vendeur Pour le bailleur Pour le notaire

Questions - Réponses

- [Peut-on forcer un propriétaire à insonoriser son logement ?](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F15837) (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F15837)
- [Quels sont les diagnostics immobiliers à fournir en cas de vente ?](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F10798) (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F10798)
- [Quels sont les diagnostics immobiliers à fournir en cas de mise en location ?](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F33463) (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F33463)

Et aussi...

- [Diagnostic immobilier](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N20591) (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N20591)
- [Aide aux travaux d'insonorisation d'un logement proche d'un aéroport](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1702) (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1702)

Pour en savoir plus



[Géoportail \(https://www.geoportail.gouv.fr/\)](https://www.geoportail.gouv.fr/)

Source : Ministère chargé de l'environnement

Où s'informer ?



[Agence départementale pour l'information sur le logement \(Adil\) \(https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/\)](https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/)

Comment faire si...

[J'achète un logement \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F15913\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F15913)

Services en ligne

➤ Formulaire :

[État des nuisances sonores aériennes \(https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Modele_etat_nuisances_sonores_aeriennes.pdf\)](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Modele_etat_nuisances_sonores_aeriennes.pdf)

➤ Téléservice :

[Consulter les plans d'exposition au bruit \(PEB\) des aéroports \(https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb#/\)](https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb#/)

Textes de référence



[Code de l'urbanisme : article L112-11 \(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039785320/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039785320/)

Diagnostic Bruit